

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SOCIETE SATO – BRANCHEMENT ELECTRIQUE BOULEVARD DU STADE ARRETE N° 2022/176		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 21 juillet 2022 de la société SATO sollicitant la Ville pour des travaux relatifs à un branchement électrique au 23 boulevard du Stade à Ifs ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

- Article 1 :** La société SATO est autorisée à procéder, à partir du 15 août 2022 et pendant une durée de 25 jours, à des travaux relatifs à un branchement électrique au 23 boulevard du Stade à Ifs.
- Article 2 :** Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit. La fouille sera réalisée sous trottoir.
- Article 3 :** La société SATO est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société SATO devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La société SATO ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS. |

Fait à Ifs, le 27 juillet 2022



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE.